



« Je ne crois pas que ce soit la vérité, la justice, le courage qui perdent la liberté et les nations, mais l'intrigue, la faiblesse, la sottise, la crédulité, la corruption, l'oubli des principes et le mépris de l'humanité »
Robespierre dans son *Adresse aux français*, juillet 1791

EDITORIAL

par Alcide Carton
président de l'ARBR

230 ANNÉES NOUS SÉPARENT DE 89

Notre grande Révolution dont la date mythique du 14 juillet marque le début, voit cette année célébrer son deux cent trentième anniversaire dignement sur les nombreux ronds points et les multiples défilés hebdomadaires qui rappellent à grand bruit, avec obstination devant un pouvoir aux allures d'ancien régime, leur soif de liberté, de justice et d'égalité, de respect et de dignité, comme une forme de droit au bonheur pour tous. Bel hommage sans nul doute à toutes celles et à tous ceux qui s'engagèrent à renverser l'ordre séculaire établi.

Les puissants d'aujourd'hui galvaudent le mot « Révolution » et l'utilisent à propos de n'importe quoi pour lui faire perdre tout sens. Ils s'emploient à vouloir discréditer, voire simplement oublier ce moment glorieux de notre histoire où le peuple (la nation) prit conscience et fit l'expérience de sa force et de son inventivité.

« Ah ! Que de violences ! nous répètent les médias tous les samedis, voilà où cela conduit vos idées de justice et d'égalité. Renoncez à jamais à l'idée de mener à son terme cette révolution brutalement interrompue par l'assassinat de Robespierre et des siens, renoncez à poursuivre cette quête insensée de la « perfection du bonheur ».

« Mais alors, en quoi Robespierre, selon toi, est-il toujours aussi d'actualité », me demande un ami ? Assurément, deux cent ans trente ans après, il l'est parce qu'il nous invite à regarder le monde avec un autre logiciel – d'une autre perspective – celui de l'intérêt du peuple et parmi ceux qui le constituent, l'intérêt des plus démunis, des plus exclus, des plus exploités. Cela permet, par exemple, d'apostropher ceux qui croient le représenter – et s'en font une carrière – et d'en exiger : « ce programme que vous défendez, cette loi que vous proposez doivent assurer la protection des droits à l'existence des citoyens, et non

Dans ce numéro

Page 2 : - fête funèbre en l'honneur de Michel le Peletier
- à propos de « liberté, égalité, fraternité »

Page 3 : Robespierre à Béthune, présence et mémoire

Pages 4, 5 et 6 : Conférence du 24 novembre 2018 - résumés

Page 6 : - Marianne Gilchrist à Arras
- L'ARBR au salon du livre à Arras

Page 7 : les Toulousains et la fuite du roi

Page 8 : - l'action du peuple dans la mêlée révolutionnaire
(le 9 thermidor)
- publications

chercher à en limiter l'exercice. Sinon rentrez chez vous, nous confierons à d'autres le soin de nous représenter vertueusement. » (Cela s'appelle un mandat impératif)

La jeunesse l'a compris. Elle y puise son inspiration et l'évoque en chanson. Succédant à Ferrat, par exemple le chanteur HK rêve d'être « Citoyen du monde » et le trio créole de blues « Delgrès » rend hommage au militant anti-esclavagiste éponyme.

Oui, Robespierre et la Révolution nous divisent et cela n'a pas de quoi nous gêner, n'en déplaise à M. Gauchet. Il faut savoir choisir un jour son camp. L'ARBR a choisi le sien. C'est pour cela que paraissent aujourd'hui dans ce 108ième numéro ces « différents aspects » de la Révolution de 89 pour éclairer au mieux le présent.

(*) Paroles de « Citoyen du Monde » in album éponyme : « plutôt mourir que de vivre dans l'abondance, couverts de vêtements quand tellement d'autres sont nus »

Fête Funèbre célébrée à Arras en l'honneur de Michel Le Peletier (1)

le 28 janvier 1793

« Oubliez les vivants, honorez les morts ; c'est le moyen d'établir solidement la République ». Cette formule du représentant **Coupon** rend bien compte que la Révolution avait placé le culte des morts au cœur de son projet.

Les fêtes politiques et commémoratives avaient été établies pour rappeler les événements qui avaient marqué les étapes décisives de la Révolution.

Par voie de conséquence et à titre exemplaire, il avait paru opportun que fussent célébrés aussi, par des fêtes nationales, les hommes qui avaient participé de façon particulièrement active à l'élaboration des institutions nouvelles et dont la disparition par assassinat ou mort sur le champ de bataille avait été ressentie comme un malheur national.

Une fête funèbre en l'honneur de Michel Le Pelletier fut donc organisée en grande pompe à Arras. Son assassinat à Paris à la veille de l'exécution de Louis XVI avait provoqué la stupeur. Le député avait voté la mort du roi et son assassin voulut en faire vengeance.

Voici un extrait du compte-rendu de cette fête funèbre qui eut lieu le 28 janvier 1793 à Arras.

« En conséquence de la délibération prise par le Conseil général du département du Pas-de-Calais, le 27 du même mois, de célébrer une fête funèbre en l'honneur de Michel le Pelletier, représentant, de la Nation, lâchement assassiné le vingt dudit mois, pour avoir, suivant sa conscience, voté la mort de Louis Capet...

A onze heures du matin, le cortège s'est mis en marche ainsi qu'il suit : des trompettes avec sourdines, une brigade de gendarmerie nationale, un détachement de hussards du sixième régiment, les canonnières de la garde nationale d'Arras sans canon, un groupe

de tambours couverts de voiles noirs, la déclaration des Droits de l'Homme portée par des citoyens [...], une bannière sur laquelle étaient écrites les dernières paroles de Michel le Pelletier : « *Je suis satisfait de verser mon sang pour la Patrie, j'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité et à faire reconnaître ses ennemis* »

Pendant toute cette marche, les trompettes avec leurs sourdines, et les tambours voilés ont rendu un son lugubre, les citoyens armés ont porté les armes basses, la douleur était peinte sur tous les visages, et le silence dominant donnait une teinte encore plus sombre à la cérémonie...

Le président de l'administration du département a dit : « Le royalisme cherchait une victime ; près de 400 de ses collègues avaient exprimé le même vœu ; Michel Le Pelletier s'est offert le premier, il est tombé sous les coups de ce monstre. Hommes trompeurs ou trompés, vous demandez comment il a mérité cette préférence, vous allez l'apprendre, et vous peuple, vous savez ; c'est parce qu'il vous aime qu'il a mérité la mort, c'est parce qu'il défendit constamment vos droits qu'il l'obtint. Il était né dans une caste où l'on s'était fait une habitude de vous mépriser ; son berceau fut entouré des aisances de la vie, la fortune lui prépara cette éducation, par laquelle on n'acquerrait souvent des lumières que pour avoir plus de préjugés et qui ne menait qu'à ajouter à l'orgueil du rang et de la richesse celui de se croire au-dessus de ses égaux par ses connaissances. Il eut la sagesse de préférer à tout la raison et la vertu ; la première lui apprit à respecter les droits de l'homme, la seconde à faire jouir l'homme de ces droits [...] Ta place est au Panthéon Français, ta place est au temple de mémoires, ta place est dans tous nos cœurs ! la France, l'Europe, l'Univers t'admirent, tu ébranles même après ta mort les trônes des despotes, tu affermis le règne de la liberté, tu assures

le bonheur du Peuple ; ce Peuple dont tu fus digne d'être l'ami, te prépare des couronnes civiques : vois-le comme il t'aime et quel bonheur est préférable à celui d'être aimé de lui ? C'est lui qui par ma main te couronne aujourd'hui, c'est en l'approchant de l'arbre de la liberté, c'est en lui donnant par là une sorte de consécration que cette couronne devient digne de toi ; reçois-là »



A peine avait-il prononcé ces mots « **La fête de son immortalité commence** » que des cris de « **Vive la Nation, vive la République** », se sont fait entendre de toutes parts. « Le cortège a repris sa marche [...] Ont été déposées les différentes bannières qui ont servi à la cérémonie, pour y être placées dans le lieu des séances publiques dudit département, avec une couronne civique pareille à celle qui a été consacrée par l'attouchement de l'Arbre de la Liberté et qui est destinée à être envoyée à la Convention Nationale, et à être déposée sur la tombe de Michel Le Pelletier, comme un hommage offert à ses mânes par le département du Pas-de-Calais ».

La Convention le célébra et en fit le premier martyr de la Révolution.

Bernard Vandeplass

NOTES :

1. L'orthographe du document est respectée : Peletier prend un seul l, le document en a deux.
2. Archives privées

A propos de la devise « liberté, égalité, fraternité »

En réponse à la question d'un adhérent qui demandait si Robespierre était bien à l'origine de la formule, nous lui répondions que c'est à l'occasion d'un débat à l'Assemblée Constituante en décembre 1790 que Robespierre propose de faire inscrire la formule sur les poitrines et les drapeaux des Gardes Nationaux, sans pour autant avoir le dessein d'en faire une devise nationale. Dans son livre "Robespierre" (Ed. Fayard, 2014), Hervé Leuwers relate cet épisode dans le chapitre "liberté, égalité, fraternité" pages 146-150. Nos lecteurs les plus anciens pourront se reporter à l'éditorial du n°73 de notre bulletin "l'Incorruptible" qui traite de cette question.

Pour poser le débat sur un plan plus philosophique, voici un extrait de « le feu » d'Henri Barbusse (livre de poche , p. 433) :

« ...Je leur dit que la fraternité est un rêve, un sentiment nuageux, inconsistant ; qu'il est contraire à l'homme de haïr un inconnu, mais qu'il lui est également contraire de l'aimer. On ne peut rien baser sur la fraternité. Sur la liberté non plus : elle est trop relative dans une société où toutes les ressources se morcellent forcément l'une l'autre.

Mais l'égalité est toujours pareille. La liberté et la fraternité sont des mots, tandis que l'égalité est une chose. L'égalité (sociale, car les individus ont chacun plus ou moins de valeur [...]) c'est la grande formule des hommes. Son importance est prodigieuse. Le principe de l'égalité des droits de chaque créature et de la volonté sainte de la majorité est impeccable, et il doit être invincible, et il amènera tous les progrès, tous, avec une force vraiment divine. [...] Quand tous les hommes se seront faits égaux, on sera bien forcés de s'unir.—et il n'y aura pas, à la face du ciel, des choses épouvantables faites par trente millions d'hommes qui ne les veulent pas »

ROBESPIERRE A BETHUNE : PRESENCE ET MEMOIRE

Les liens entre Robespierre et la belle ville de Béthune (à une trentaine de kilomètres d'Arras dans le Pas-de-Calais) sont très anciens. Aux XV^e et XVI^e siècles, ses ancêtres demeuraient dans le béthunois, à Labeuvrière et Vaudricourt. Sa généalogie étudiée par Alexis Lavoine témoigne de cette filiation des Robespierre au béthunois avant que Pierre de Robespierre ne s'installe à Carvin et que Maximilien son grand-père ne gagne Arras.

Béthune un fief pour l'Incorruptible ?

Les multiples prises de positions en faveur du peuple et des Lumières facilitées par son métier d'avocat ont valu à Maximilien des amis et des soutiens mais aussi des inimitiés à Arras. Pour une future implantation, Béthune pouvait apparaître donc plus accueillante.

Redevenu simple citoyen à la fin de la constituante, mais extrêmement populaire, Robespierre arriva à Béthune par le faubourg d'Arras et on l'accueillit triomphalement. Il se rendit ensuite à une séance publique des amis de la Constitution se tenant à l'hôtel-de-ville. « *Sa présence fut saluée par les plus frénétiques applaudissements. [...] Toute la séance se passa en félicitations.* » Un banquet clôtura la séance. Robespierre ne resta que trois jours à Béthune mais sa présence contribua à l'élection d'une municipalité jacobine et au développement des clubs du secteur. Robespierre quitta Béthune le 25 octobre 1791 pour ne jamais plus y revenir.



Création du Comité béthunois de l'ARBR

Dans le cadre des orientations de l'A.R.B.R. fondé en 1987, des comités locaux décentralisés devaient développer leurs activités en faveur de Robespierre pour le bicentenaire.

Le 8 novembre 1988, le comité béthunois de l'A.R.B.R. voyait le jour. Robert Petit, maire-adjoint de Béthune en était le président. J'en étais le secrétaire.

Plusieurs réunions se dérouleront notamment à la salle « La Charité » durant les quelques années de fonctionnement de ce comité local. Trois bulletins locaux seront diffusés. Parmi les multiples initiatives prises dans ces années particulières d'effervescence historique commémorative mais aussi de débats idéologiques forts, le comité béthunois de l'A.R.B.R. en réalisa au moins trois importantes. Il y eut tout d'abord la venue d'André Stil au Théâtre de Poche le 7 février 1989. L'écrivain venait de publier une double-biographie croisée « Quand Robespierre et Danton inventaient la France » où le talent littéraire n'excluait pas la solidité des sources historiques.

Toujours au Théâtre de Poche, le 24 mai 1989, nous projetons le chef-d'œuvre de Jean Renoir « La Marseillaise ». Le film fut suivi d'un intéressant débat sur la Révolution.

C'est en lisant la Revue du Nord, publication universitaire de Lille III, consacrée à la Révolution en juillet-décembre 1989 que je découvre un passionnant article extrêmement documenté de François Wartelle: « Aux origines d'un fief jacobin: les sociétés politiques du district de Béthune durant la Révolution » montrant l'extraordinaire dynamisme des clubs jacobins dans le béthunois. Nous décidons de monter au plus vite une conférence intitulée « *Le district de Béthune sous la Révolution : une citadelle démocratique ?* » La conférence de François Wartelle se déroulera le 27 avril 1990 à La Charité et sera d'une très haute tenue

Le Comité béthunois de l'A.R.B.R. organisera une dernière conférence à La Charité le 5 mai 1994, où l'historien Jean Huguet venait présenter et commenter son livre « Robespierre ou la finalité de la Révolution. » Précision amusante, il était vendéen... mais républicain. Le comité s'est alors endormi définitivement alors que le bicentenaire s'éloignait...

Faire revenir Robespierre dans la ville de Béthune pour le bicentenaire de la Révolution restera un pari réussi dont nous pouvons être fiers.

Bruno Decriem

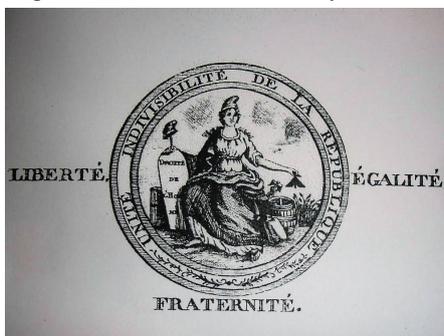
LES CONFÉRENCES DE L'A.R.B.R

Ces deux articles reprennent en partie les développements de la conférence donnée par l'ARBR le 24 novembre dernier, « la **Révolution française, prémices d'une République laïque** »

Nos lecteurs pourront consulter notre site pour y retrouver l'ensemble des éléments développés par nos deux conférenciers

Dans les années 1880 Ferdinand Buisson, soucieux de donner à la politique laïque de la Troisième République ses fondements théoriques, salue le rôle décisif de la Révolution Française dans le processus de sécularisation de l'Etat et de la société française engagé depuis plusieurs siècles : « La Révolution française fit apparaître pour la première fois dans sa netteté entière l'idée de l'Etat laïque, de l'Etat neutre entre tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique. » (*Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, article laïcité, 1883). Le maître d'œuvre du *Dictionnaire* recourt comme ses contemporains au vocable ancien « sécularisation » mais revendique le néologisme « laïcité » (apparu en 1871) pour mieux décrire « la délimitation profonde entre le temporel et le spirituel » qui fonde la République, les droits fondamentaux de l'individu et plus particulièrement la Liberté et l'Égalité. Cette rupture révolutionnaire est interprétée comme le couronnement d'un détachement massif des Français vis-à-vis de la religion au XVIII^e siècle par Tocqueville (*L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856) ou plus simplement comme la traduction politique de comportements qui tissent un nouveau rapport au religieux entre XVI^e et XVIII^e s observable dans les attitudes devant la vie (essor de la contraception), devant la mort (des arts de mourir qui s'écartent du modèle clérical), dans la préférence accordée aux nouveaux lieux de sociabilité (loges maçonniques). Cette sécularisation des gestes et des pratiques est contemporaine d'une nouvelle relation du politique et du religieux au cœur de l'Ancien Régime dans le sens d'une subordination du religieux, d'une « politisation des comportements » (Miche de Certeau), de l'émergence d'une opinion publique. La crise des vocations religieuses, les tensions au sein du clergé, les crises du protestantisme et du jansénisme tendent à affaiblir l'Église et à ravalier la foi au rang d'un simple énoncé discutabile ouvrant la voie à la privatisation de la croyance.

La politique de la Révolution vis-à-vis de la religion et de l'Église se déploie ainsi dans un contexte travaillé par ces sensibilités collectives nouvelles, marqué par la puissance réelle mais contestée de l'institution cléricale et tendu vers l'éclosion de l'homme régénéré d'une Nation de citoyens.



La « Révolution des droits de l'homme » génère une laïcisation du champ politique « sous les auspices de l'Être Suprême » en déliant la souveraineté de l'autorité religieuse, en fondant la liberté de conscience et en instituant la religion comme service public. L'Être Suprême n'est ici que l'arbitre passif d'une souveraineté dont les agents constitutifs sont les droits naturels universels et sacrés (Marcel Gauchet) : « la conservation des droits naturels et sacrés de l'homme, voilà pour tous les Etats, la loi première et fondamentale (...) Il n'y a pas d'autre mesure du bien et du mal (...), répond Roederer en 1789 à l'écrit anonyme *Doit-on parler de Dieu ou également de religion dans une déclaration des droits ?*. La liberté au cœur de ces droits naturels se décline en matière religieuse comme liberté conscience : *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi (déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 10, 26 août 1789)* L'écriture de cet article a suscité d'après débats jusqu'à sa formulation définitive le 23 août, veille du jour anniversaire de la Saint-Barthélemy : « l'ordre établi par la loi » nourrit la crainte de l'inquisition (Volney), Robespierre estime que « les opinions ne peuvent jamais troubler l'ordre public ». Cet énoncé risqué institue néanmoins une liberté de

conscience qui va au-delà de la tolérance prônée par Locke : « Nul n'est tenu d'opter pour une opinion religieuse. Mais le passage de la liberté de conscience à la liberté effective des cultes s'avéra difficile tant au niveau des débats passionnés à l'Assemblée en avril 1790 (la bataille autour d'une religion nationale), que dans sa réalisation effective (définition de lieux protégés) : le décret du 7 mai 1791 évoque des édifices autorisés mais peine à formuler la liberté des cultes dans leur exercice public. Le souvenir des guerres de religion reste prégnant, notamment dans le Sud-Est et dans le Sud-Ouest, au détriment des protestants qui depuis le 24 décembre 1789 peuvent être élus à tous les degrés de l'administration et admis à tous les emplois civils et militaires. Le 27 septembre 1791, la Constituante, trois jours avant sa séparation, vote la même émancipation pour les juifs qui bénéficient de droits à titre individuel mais non collectif (leurs institutions communautaires ne sauraient faire écran à celles de la Nation).

Ce souci d'aligner l'ordre religieux sur l'ordre civil conduit la Révolution à laïciser la religion dans son fonctionnement en lui conférant le titre de « service d'utilité publique » (Constitution de 1791) et en proclamant en 1790 la Constitution civile du clergé qui salarie les prêtres auprès de l'Etat, les fait élire et réclame de leur part un serment de fidélité à la Constitution. Ce texte installe un véritable schisme en France (48 % des prêtres refusent de jurer) où s'engouffre la Contre-Révolution, ce qui complique encore davantage le passage de la liberté religieuse à la liberté effective des cultes. La mise en place d'un Etat civil laïc (loi du 20 septembre 1792) s'inscrit dans la logique de ce principe de la liberté des cultes et répond aux inquiétudes de la transmission des héritages : le mariage contracté devant un officier municipal peut être dissout sur la demande du couple ou d'un des époux.

Le décret du 21 février 1795 contrarie les possibilités d'intervention de l'institution cléricale dans la société

suite page suivante

en promulguant la séparation de l'Église et de l'État : l'État ne salarie aucun culte (mais on maintient le versement des pensions aux prêtres et anciens prêtres); l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé mais aucune procession, aucun signe religieux ne sont tolérés dans l'espace public ; la République « ne fournit aucun local ni pour l'exercice du culte ni pour le logement des ministres ». Dictée par des considérations financières, les contradictions de la Constitution civile du clergé qui consacre une religion dominante et contrevient à la liberté religieuse, cette première séparation de

l'Église et de l'État ne garantit guère l'exercice de la liberté de conscience dans l'espace public.

Affranchi de « toute conception théologique », l'État républicain expérimente de nouvelles formes du sacré en opérant un transfert sur les valeurs nouvelles et les journées mémorables de la Révolution, en célébrant le culte de la Raison pour déraciner le christianisme et celui de l'Être Suprême pour sceller l'unité de la Nation. La définition d'une religion nationale a pu être interprétée comme une entorse à l'idéal d'une citoyenneté fondée sur l'exercice du jugement

autonome à l'abri de toute forme de dogmatisme.

Dans les années 1880, les républicains entendent retrouver l'inspiration de Condorcet en bâtissant l'école laïque et dans les premières années du XX^e siècle, ils redécouvrent les vertus du régime de séparation de l'Église et de l'État pour protéger la République de toute pression cléricale, tout en garantissant l'expression publique de la liberté religieuse.

Dominique Desvignes

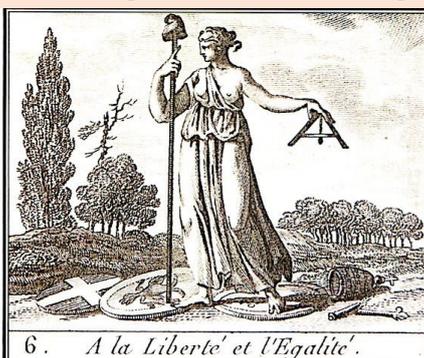
Le mythe d'un Robespierre « grand prêtre de la révolution » a la vie dure. Il trouve son origine dans un texte de 1792 attribué à Condorcet, en pleine lutte politique entre girondins et montagnards.

«... Il parle de dieu et de la providence ; il se dit l'ami des pauvres et des faibles ; il se fait suivre par les femmes et faibles d'esprit. Il reçoit gravement leurs adorations et leurs hommages, disparaît avec le danger et l'on ne voit que lui quand le danger est passé. Robespierre est un prêtre et ne sera jamais que cela. »

Cependant, on ne connaît pratiquement rien des croyances de Robespierre, sauf à savoir que sa famille, du moins celles et ceux qui l'ont élevé, l'a fait dans le respect de la religion catholique. La famille Carrault était bien vue par les ecclésiastiques arrageois.

Il plaidera avec courage, contre l'abbaye d'Anchin et l'on connaît ses arguments : il critique âprement les prébendes du clergé, ses mœurs et l'accumulation de ses richesses.

Comme nombre de ses collègues « éclairés », il n'est ni anti-clérical, ni antireligieux. Il s'oppose au clergé « inutile », luxurieux et cupide et défend les prêtres qui apportent le secours matériel et spirituel désintéressé aux plus



pauvres et nécessiteux. Il défend les principes évangéliques de modestie chrétienne.

Au moment du débat sur la constitution civile du clergé, la hiérarchie catholique est entrée en « contre révolution » entraînant de facto un grand nombre de prêtres de paroisse. Robespierre agit alors en défenseur pragmatique de la révolution. Et ses propositions concrètes sont empreintes de justice sociale. Il préconise que seuls les évêques et les prêtres soient conservés comme des fonctionnaires ecclésiastiques parce qu'ils ont une fonction « utile » (1) instituée pour « le bonheur des hommes et le bien du peuple ». Il défend le principe que ceux-ci soient élus par le peuple, que le salaire des évêques soit limité et qu'il soit mis fin au célibat des prêtres. Il ne cherche pas à subvertir l'institution ecclésiastique mais à intégrer les prêtres à la société civile pour mieux la servir selon les préceptes de l'évangile.

Il lui suffit que les prêtres soient des citoyens comme les autres, avec des droits égaux, et que la corporation du clergé soit anéantie par « la volonté générale ». Il défend l'église constitutionnelle au nom de la paix sociale, et, soucieux de la condition de nombreux prêtres assermentés, il défendra leur salariat. Pour ce qui est du dogme des croyances ou des préjugés, il compte sur les progrès de l'instruction et de la Raison pour trouver les moyens de se « passer des prêtres ». Il ne confond pas ce qu'il appelle la « bonne pratique religieuse », éclairée et bienfaisante et celle fondée sur la « superstition et l'ignorance ». « Le fanatisme est l'arme des prêtres réfractaires, alliés des tyrans prônant la résistance aux lois, et hostiles à la révolution. » Robespierre pense qu'il ne faut pas heurter les consciences par la répression. Son atout, contre la religion est l'instruction.

La question religieuse est avant tout pour lui une question politique, et la liberté des cultes doit être garantie.

Aussi, après 1792, il continuera de défendre et respecter l'église constitutionnelle, et ses prêtres contre les manifestations anticléricales soutenues par Hébert et la Commune de Paris. « *Ne substituons pas à un fanatisme un autre fanatisme* », dira-t-il à ce propos. Soucieux de justice sociale et des intérêts du peuple, clairvoyant sur son époque, Robespierre combat l'athéisme dont Sade dit lui-même qu'il doit demeurer le privilège des aristocrates.



« On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un homme à préjugés ; que sais-je, un fanatique. J'ai déjà dit que je ne parlais, ni comme un individu, ni comme un philosophe systématique, mais comme un représentant du peuple. L'athéisme est aristocratique ; l'idée d'un Grand Être, qui veille sur l'innocence opprimée, et qui punit le crime triomphant, est toute populaire » [vifs applaudissements] (2).

Quelle est alors sa définition de l'Être Suprême ? « L'Être suprême et l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice ; elle est donc sociale et républicaine. » [...] Ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine c'est le sentiment religieux

suite page suivante

qu'imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme.[...]une sorte de chef d'œuvre de la société humaine pour les choses morales et créer en l'homme, pour les choses morales, un instinct rapide, qui sans le secours du raisonnement, le portât à faire le bien et à éviter le mal »

Robespierre souhaite ainsi propager une morale religieuse républicaine et ne veut surtout pas établir un nouveau clergé, c'est-à-dire établir un culte au sens institutionnel du mot.

« Le véritable prêtre de l'Être Suprême c'est la Nature, son temple l'univers, son culte la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle et lui

présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs ».

Le décret du 18 floréal an II qui « institue l'existence d'un Être suprême » (article 1) rappelle dans son article XI que la liberté des Cultes est maintenue.

Les conventionnels réaffirment donc la liberté de conscience. Ils garantissent à chaque religion la liberté de culte, mais proposent en contre partie, d'accepter l'Idée d'un Être Suprême au nom de la justice, principale revendication des pauvres et ainsi rassembler et unir l'ensemble du Peuple pour maintenir et fortifier la République.

Faudrait-il ainsi devoir toujours renoncer à nos idéaux ?

Robespierre n'est donc pas le grand prêtre dont la vertu l'aurait aveuglé et

conduit à devenir comme on l'a dit aussi pour Saint-Just l'archange de la terreur.

Si comme beaucoup des législateurs, ses contemporains, il s'inscrit dans une perspective « messianique », il ne se départit ni de son souci des conditions concrètes de vie du Peuple laborieux ni du respect absolu de la déclaration des droits.

Son attitude, sans compromis pour la séparation des pouvoirs politiques et religieux, et la liberté absolue pour chacun de croire ou non méritent encore aujourd'hui d'être médités.

A. Carton

Notes :

1. Il ne peut exister dans une société aucune fonction qui ne soit utile.

2. Discours devant la Convention repris dans le Moniteur universel, n° 66 du 6 frimaire an II, p. 266. Extrait d'un discours prononcé au club des Jacobins le 1er frimaire an II.

Marianne Gilchrist à Arras

Le 28 mars, notre amie Marianne Gilchrist animait une conférence consacrée à la portraiture révolutionnaire au Musée des Beaux Arts d'Arras. Une cinquantaine de personnes ont été passionnées par l'exposé, complété par un jeune professeur ayant lié sympathie avec notre conférencière, et qui a montré une partie de ses recherches sur **les portraits pendant la Révolution et l'usage du physionotrace**.

Le maire d'Arras avait auparavant chaleureusement accueilli notre conférencière britannique lors d'un entretien dans son bureau (la discussion nous a permis de faire un point sur nos relations avec la municipalité qui vient d'acter l'achat des droits de diffusion du film "sur les pas de Robespierre" dans le cadre de l'espace muséographique).

Accédant aux vœux de Mme Gilchrist dont un aïeul a laissé la vie à Oppy (village à une douzaine de kilomètres d'Arras), le directeur du service du patrimoine lui a permis de bénéficier d'une visite privée, guidée par l'archéologue en



dans le bureau du maire d'Arras



les deux Marianne

chef de la ville.

Il faut aussi souligner la disponibilité amicale des amis arrageois qui ont concouru à l'accueil de notre amie. Elle a pu ainsi visiter Arras (l'Hôtel de Guînes siège de l'Académie et des Rosati, la Citadelle Vauban et le Mur des fusillés) en compagnie de Bernard Sénéca, d'être accueillie à Carvin par Arsène Duquesne qui lui a fait goûter la "tarte au libouli" (celle de la lettre de Robespierre aux Buissart), et elle a aussi goûté à la vie de l'ARBR puisqu'elle a pu participer à notre réunion du comité directeur. Enfin, elle a passé un moment avec les auteurs du film « Sur les pas de Robespierre » dont elle a traduit les dialogues en anglais. Un séjour arrageois bien rempli pour notre conférencière venue de Hull en Angleterre.

L'ARBR au salon du livre d'Arras

Une bien belle journée au 18ème Salon du livre d'expression populaire et de critique sociale, en ce 1er mai à Arras. Comme tous les ans les Amis de Robespierre y tenaient un stand, devant lequel beaucoup de monde est venu se renseigner sur l'association ou discuter sur la Révolution française. Notre amie italienne Maria Fabbri, venue tout exprès

à Arras, n'a pas manqué de venir nous rendre visite, aller dans les locaux de l'Académie et des ROSATI, ainsi que bien entendu dans la maison de Robespierre.

Ci-contre Maria Fabbri en compagnie de notre secrétaire sous le portrait de Robespierre dans les locaux de l'Académie.



LA REVOLUTION EN PROVINCE

Les Toulousains et la fuite du roi

Jusqu'au 21 juin 1791, le roi était aimé et respecté des Français et les Toulousains ne font pas exception. C'est la fuite du roi qui allait changer complètement la donne. En effet, le 21 juin au matin, les Parisiens apprirent que le roi et sa famille avaient disparu du palais, qu'ils s'étaient enfuis. Le 24 juin à 2 heures de l'après-midi, la nouvelle arriva à Montauban. L'événement fut publié à Toulouse le jour même.

La surprise fut complète, ainsi que l'affirma le Directoire du Département dans une lettre à l'Assemblée nationale. A Toulouse comme à Montauban, on réagit aussitôt. Les Gardes nationales et la troupe de ligne furent mises sur pied. Mais l'assemblée voulait sauver le roi. Elle savait qu'annoncer sa trahison, ce serait le vouer à la détestation nationale. Or tous les députés dans cette assemblée étaient royalistes et souhaitaient maintenir le roi dans ses fonctions. Alors on inventa la fable de son enlèvement et on la diffusa dans tout le pays.

Robespierre, qui ne croyait pas du tout à ce prétendu enlèvement, tenta d'ouvrir les yeux des députés et du peuple. Mais le roi était encore populaire et le peuple accepta cette version de sa disparition.

Le président du Club des Jacobins de Toulouse lui-même, qui s'appelait Descombels, écrivit le 26 juin à Paris une lettre dont voici un extrait : « *Plaignons notre bon roi, versons des larmes sur son sort. Il répugne à mon cœur, il répugne à celui de tous les bons Français, de croire que la force et la violence les plus criminelles, d'accord avec une méditation réfléchie du complot le plus horrible, ne l'aient pas seuls enlevé du milieu de son peuple.* »

La thèse du complot fut donc acceptée, et complot il y avait bien en effet, mais pas celui qu'on cherchait à accréditer. Le roi et sa famille avaient bel et bien fui, en pleine nuit, déguisés

en bons bourgeois, pour rejoindre le camp ennemi, les troupes qui préparaient en secret l'invasion de la France. D'ailleurs, dès le 25 juin, arrivèrent dans le Midi toulousain les lettres du ministre Delessart annonçant que le roi avait été rejoint à Varennes, dans l'Argonne. Il avait été reconnu par le maître de poste Drouet, et on allait le ramener à Paris sous bonne escorte. La nouvelle fut aussitôt portée à la connaissance de la population. Des gendarmes partis de Toulouse au galop l'apportèrent à Villefranche-de-Lauragais. Arrivés de nuit, ces gendarmes réveillèrent les officiers municipaux ; ceux-ci convoquèrent sur le champ le Directoire du district et le Conseil municipal pour l'aube du lendemain.



A Varennes le 21 juin 1791 le maître de Poste Drouet arrête le Roy et sa famille désertant le royaume. Assiette commémorative du bicentenaire.

C'est dire si la nouvelle était importante ! Des manifestations de joie éclatèrent un peu partout. A Pamiers, un Te Deum fut même célébré dans la cathédrale en l'honneur du roi. C'est dire si le roi jouissait encore d'une grande popularité.

Toutefois, tout le monde n'était pas aussi crédule... Dès le 25 juin déjà, jour où arriva à Toulouse la nouvelle de l'arrestation du roi, un membre de la Société populaire demanda qu'on voile les armoiries du roi qui, disait-il « *surchargent nos murs et souillent nos regards... et qui sont les restes ignominieux de notre*

esclavage. » Il proposa d'inscrire à la place de ces armoiries « *Vivre libre ou mourir* ». Ce fait divers nous montre que les plus lucides parmi les membres des sociétés populaires commençaient à mettre en doute la sincérité du roi et sa fidélité à la nation. Alors, pour en avoir le cœur net et pour être fixé sur la nature de cet événement, le Directoire du Département de la Haute-Garonne écrivit directement à la municipalité de Varennes-en-Argonne. En réponse, celle-ci lui expédia le procès-verbal de l'arrestation du roi. La fuite, et même le dessein criminel, ne paraissaient plus laisser aucun doute.

Ainsi donc Louis XVI avait-il l'intention de rejoindre les armées soit françaises, soit étrangères, et de marcher avec elles contre les patriotes pour détruire l'œuvre de la Révolution. Le monarque avait déserté son poste et cette défaillance fut considérée par beaucoup comme une trahison, d'autant plus qu'on découvrit qu'il y avait eu, à cette occasion, collusion avec l'étranger. En fuyant, il avait exposé les Français aux horreurs d'une guerre civile et d'une guerre étrangère.

Une espèce de nouvelle « grande peur » se répandit dans la région. Les Gardes nationales renouvelèrent leur fédération. Et si certains néanmoins restaient encore crédules, la guerre et ses débuts catastrophiques allaient se charger de les convaincre de la duplicité du roi. C'est ce que nous verrons dans le prochain article.

Anne-Marie Coustou

Sources principales :

La Révolution dans le Midi Toulousain, Jacques Godechot, bibliothèque historique Privat, Toulouse, 1986

La Révolution en pays toulousain, illustrations de Pertuzé, Toulouse, Éditions Loubatières, 1989.

ECLAIRAGE

L'ACTION DU PEUPLE DANS LA MELEE REVOLUTIONNAIRE (5) : le 9 thermidor

Une large majorité du peuple, qu'il soit rural ou urbain, est extrêmement pauvre et n'a donc rien à perdre dans un bouleversement radical de la société. A Paris, sur 650 000 habitants, on compte 300 000 ouvriers et une masse de 100 000 indigents ; leur mobilisation va chaque fois précipiter le cours de la Révolution, notamment le 14 juillet 1789, les 5 et

La Montagne dispose jusqu'aux journées de Germinal, d'un soutien des sans-culottes, ce qui lui permet de mettre en place un solide appareil révolutionnaire.

Les insurmontables contradictions

Fraction la plus décidée de la bourgeoisie, les Montagnards ont accepté de lutter avec le peuple pour sauver la Révolution. Néanmoins, tout en ayant donné aux français la constitution la plus démocratique de leur histoire, ils n'ont pu aller au bout des revendications économiques ni remettre en cause le droit de propriété. Peu à peu, ils se coupent d'eux : ce fut Germinal et l'exécution des porte-paroles des sans-culottes ; dès lors, dira Saint Just, « la Révolution est glacée » ; les masses populaires ne réagissent plus parce qu'elles sont désorientées.

Le dénouement : l'impossible insurrection

Le 26 juillet 1794, dans un grand discours Robespierre parle d'épurer le Comité de Salut Public et le Comité de Sûreté Générale, il menace ses adversaires sans les nommer... Tallien, Fouché, Barras, Carrier notamment cherchèrent l'appui de la Plaine et le lendemain, réussirent à le faire arrêter avec son frère et ses amis, Lebas, Couthon et Saint Just.

Il est mis en accusation le 9 Thermidor ; le 27 juillet 1794, des 48 sections parisiennes, seules 16 se soulèvent, montent la garde devant la Maison commune puis, laissées sans ordre, se dispersent.

Vers 2 heures du matin, Barras monte sur l'Hôtel de Ville et s'en empare, la Commune est vaincue.

6 octobre 1789, le 10 août 1792, les 31 mai et 2 juin 1793 et elle s'achèvera après une dernière et impossible révolte le 9 thermidor (27 juillet 1794). Chacune de ces interventions populaires mérite un développement particulier : c'est celle des derniers jours de juillet 1794 qui est évoquée ci-après.

Le lendemain, Robespierre et ses amis sont guillotins ainsi que le Maire et 16 autres de leurs partisans.

Jusqu'à Prairial an III (mai 1795), la Révolution oscillera encore, mais déjà Thermidor avait marqué son cours bourgeois, il ne restait plus qu'à soumettre le peuple parisien, ce qui fut fait du 5 au 13 Prairial où le peuple fut désarmé et ses chefs condamnés.

Gérard Raux



PUBLICATIONS

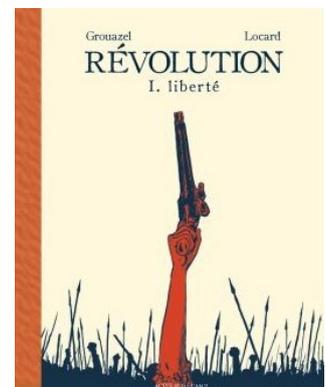
REVOLUTION - liberté (tome 1) * par F. Grouazel et Y. Locard

« La Révolution, et c'est tant mieux, n'appartient plus aux seuls historiens. [...] Le cadre chronologique exprime toute la complexité de cette révolution qui est désordre et ordre à la fois, refus de l'arbitraire ancien et fondation d'un ordre politique nouveau. [...] C'est pourtant ailleurs que cette BD apporte le plus à l'histoire et aux historiens ; dans la description du peuple. Les authentiques héroïnes et héros de ce récit sont les anonymes qui gagnent

tout à coup un nom propre, en devenant protagonistes de leur révolte, en devenant acteur de leur destin, en conquérant leur premier droit, au risque de leur vie. [...] *Liberté* constitue un vrai récit, au ras du sol un temps, au niveau des députés ensuite, dans l'entresol aristocratique, mais toujours tendu vers un ciel nouveau enfin,...

Pierre Serna

Ed. Actes Sud - l'An 2
ISBN : 978-2-230-11737-5
* 1er tome d'une trilogie (327 pages)



A voir sur le site de l'ARBR (www.amis-robespierre.org)

« Robespierre. L'homme qui nous divise le plus »

de Marcel Gauchet—Gallimard

Revenant sur le cheminement de l'Incorruptible, l'historien Marcel Gauchet entend interroger, non sans contradictions et nuances, l'homme-utopie. L'A.R.B.R. est plutôt réservé sur les appréciations de M. Gauchet. Deux articles :

- . le retour de Robespierre (Hervé Leuwers)
- . L'histoire de Robespierre nous divise-t-elle encore ? (Bruno Decriem)

Je suis... Maximilien Robespierre de Jean-Marc Schiappa

Dans ce court ouvrage, l'auteur, historien et spécialiste de la Révolution française, se place dans la peau de Robespierre et raconte son histoire à la première personne.

